Espace populations sociétés
Space populations societies

2022/1 | 2022
Mutations des familles et des ménages : structures, dynamiques spatiales et migrations

L'évolution de la géographie du divorce en Belgique et les effets des migrations des divorcés récents

The geography of divorce in Belgium: spatial trends and effects of migration of recent divorced

Yoann Doignon, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/eps/12536
DOI : 10.4000/eps.12536
ISSN : 2104-3752

Éditeur
Université des Sciences et Technologies de Lille

Ce document vous est offert par Université catholique de Louvain

Référence électronique
Yoann Doignon, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, « L'évolution de la géographie du divorce en Belgique et les effets des migrations des divorcés récents », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2022/1 | 2022, mis en ligne le 01 mars 2022, consulté le 05 avril 2022. URL : http://journals.openedition.org/eps/12536 ; DOI : https://doi.org/10.4000/eps.12536

Ce document a été généré automatiquement le 3 avril 2022.

Espace Populations Sociétés est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'évolution de la géographie du divorce en Belgique et les effets des migrations des divorcés récents

The geography of divorce in Belgium: spatial trends and effects of migration of recent divorced

Yoann Doignon, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson

1. Introduction

1 Dans le contexte de la désinstitutionalisation des parcours de vie amorcée dans les pays occidentaux à partir des années 1960-1970 [Kohli, 1986 ; Widmer, Ritschard and Müller, 2009], les trajectoires familiales se sont transformées : l'âge au mariage et l'âge à la maternité sont de moins en moins standardisés, la proportion de célibataires « définitifs » augmente - mais il s'agit désormais de choix personnels -, les unions sont de plus en plus fragiles et l'engagement lié au mariage, qui jusque-là revêtait un caractère définitif, devient plus souvent temporaire... Ces transformations familiales ont été expliquées par de nombreuses théories [Zaidi and Morgan, 2017], dont celle de la Seconde transition démographique [Van de Kaa and Lesthaeghe, 1986], qui place au cœur du cadre explicatif une modification des comportements guidée par des valeurs de plus en plus individualistes et non conformistes au début du processus, comme la réalisation de soi, la liberté d'expression, l'autonomie individuelle, la reconnaissance, ou encore le rejet de l'autorité et des structures normatives. Cette évolution des valeurs individuelles infléchirait les aspirations davantage vers des besoins supérieurs et immatériels (liberté d'expression, épanouissement et autonomie individuelle...).

2 L'une des conséquences les plus importantes de ces changements de comportements est la fragilisation des unions, marquée par l'augmentation des divorces et des séparations [Feijten and van Ham, 2007 ; Kulu, 2012]. Les divorces/séparations, de plus en plus fréquents, ont un coût financier, social et émotionnel important, et déstabilisent les parcours de vie des individus, notamment au niveau des choix et

trajectoires résidentiels [Mulder and Malmberg, 2011]. Premièrement, une séparation suppose le déménagement plus ou moins concomitant d'au moins un membre de l'ancien couple, parfois des deux, et induit donc un accroissement de la mobilité au moment de la séparation et dans les années qui suivent, fort logiquement supérieur à celui des ménages « stables » [Eggerickx, Gaumé and Hermia, 2006 ; Feijten and van Ham, 2007].

3 Deuxièmement, par rapport aux migrations liées aux études ou à la carrière professionnelle, les mouvements occasionnés pour des raisons familiales se font généralement sur de plus courtes distances [Mulder and Malmberg, 2011], et en particulier dans le cas de séparation [Feijten and van Ham, 2007]. L'objectif est de maintenir les liens sociaux tissés précédemment et de rester dans un environnement familier. Cette recherche de proximité est surtout importante en présence d'enfants en bas âge et/ou scolarisés, particulièrement en cas de garde partagée [Mulder and Wagner, 2010].

4 Troisièmement, la diminution des ressources qui peut découler des séparations, et qui affecte davantage les femmes que les hommes [Falter, 2009], détermine aussi les choix résidentiels et peut contrecarrer cette recherche de proximité. Les personnes séparées connaissent généralement une migration qualitativement « descendante » vers des logements de plus petite taille et de moindre qualité, et vers du logement locatif et multifamilial (appartements) [Feijten, 2005]. Tout dépend alors de l'offre de logements locatifs et/ou à des prix abordables. Plusieurs études ont montré que les séparés avaient plutôt tendance à migrer vers les territoires les plus urbanisées, là où l'offre de logement est plus diversifiée, où la tolérance morale et l'anonymat sont les plus grandes, tout en bénéficiant d'un large « pool » de nouveaux partenaires potentiels [Feijten and van Ham, 2007]. A l'inverse, les séparés s'orienteraient moins vers les espaces périurbains, compte tenu du coût de la migration, de l'éloignement des structures d'aides sociales, et d'une offre de logements plutôt destinée aux ménages de grande taille et à l'accession à la propriété [Motte-Baumvol and Belton-Chevallier, 2011].

5 Les caractéristiques de ces migrations des personnes séparées peuvent potentiellement contribuer à structurer (spécialiser) les territoires selon ces contraintes liées à la recherche de proximité et de logements adaptés à la nouvelle taille du ménage et aux ressources disponibles. On peut légitimement supposer qu'elles accentuent la dualisation sociodémographique entre les milieux de résidence, notamment entre les agglomérations urbaines d'une part, et les espaces périurbains et ruraux, d'autre part.

6 D'une manière générale, peu d'études se sont penchées sur la distribution spatiale des divorcés/séparés, et sur les effets de spécialisation de leurs migrations. Quelques-unes mettent en évidence des taux plus élevés de divorcés dans les zones urbaines que dans les zones rurales et une variabilité de cet indicateur assez importante à l'intérieur des pays [Kulu, 2012]. En Belgique, les études sur le(s) divorce/divorcé(e)s selon une approche démographique sont rares [Wattelar, 2010] et celles portant sur sa dimension spatiale, notamment en lien avec les migrations internes, quasi inexistantes[1]. L'objectif de cet article est de tenter de combler au moins partiellement cette lacune, en analysant l'évolution de la distribution spatiale des divorcés en Belgique depuis 1970 d'une part, et les caractéristiques des migrations des nouveaux divorcés d'autre part, tout en mettant en lien les deux phénomènes.

7 Dans la suite de cet article, nous faisons d'abord un état des lieux du divorce en Belgique qui mènera à la formulation des questions de recherche et des hypothèses de la recherche. Après avoir exposé les données et les méthodes utilisées, nous présenterons les résultats des analyses que nous discuterons dans une dernière partie.

2. Le divorce en Belgique : quelques éléments de cadrage spatio-temporel

8 Dans le champ de la démographie, le divorce a été peu étudié dans ses dimensions spatiale et temporelle. Cette section a pour objet de faire un bref point des connaissances sur le sujet en se basant sur les statistiques produites par Eurostat et Statbel (office statistique belge), et les quelques études réalisées sur le sujet en démographie et géographie humaine.

9 En Belgique, comme dans la plupart des pays européens, le divorce était rare au 19e siècle et pendant une bonne partie du 20e siècle [Grimmeau et al., 2015]. Jusque vers 1975, le taux brut de divortialité[2] ne dépasse pas 1‰ en dépit d'une tendance à la hausse qui se manifeste à partir de la fin du 19e siècle (cf. Figure 1). A partir du milieu des années 1970, le taux de divortialité augmente rapidement, et la Belgique figure au début du 21e siècle dans le peloton de tête des pays européens où l'on divorce le plus [Amato and James, 2010 ; Wattelar, 2010]. Cette évolution est hérissée de pics correspondant pour les uns aux perturbations provoquées par les deux guerres mondiales (arrêt suivi d'une récupération brutale) et pour les autres, aux grandes réformes législatives assouplissant les procédures de divorce (lois de 1974, 1994, 2000, 2007) [Wattelar, 2010].

Figure 1 : Evolution du taux brut de divortialité (nombre de divorces pour 1000 mariages) en Belgique (1830-2019)

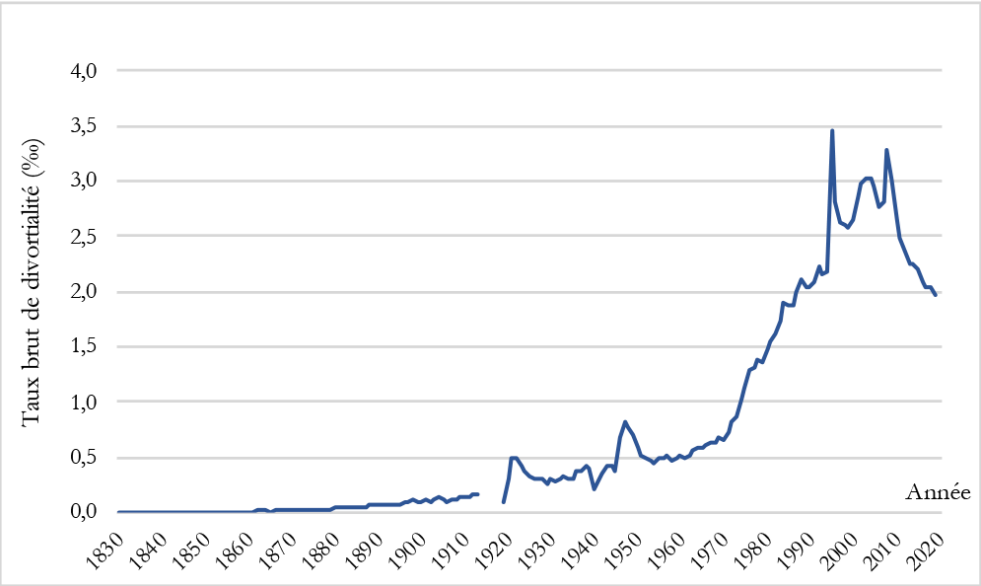

Source : Statbel, calcul des auteurs.

10 Le taux de divortialité atteint un sommet à 3‰ vers 2010 et diminue depuis, jusqu'à 2‰ en 2019. Cette baisse nette du taux de divortialité, observée aussi dans d'autres pays

[Mortelmans and Wagner, 2020] serait liée à deux facteurs : d'une part à une "*vague invisible de divorces*"[3], car les chiffres officiels ne comptabilisent pas les ruptures des cohabitants, un type d'union de plus en plus prisé par les jeunes, et d'autre part, les mariages seraient davantage sélectifs et donc plus durables.

11 La Figure 2 présente un indicateur plus probant de l'importance de ce phénomène : il s'agit, selon la cohorte de mariage, de la proportion cumulée des mariages dissous par divorce. Quelle que soit la durée de mariage, cette proportion augmente sensiblement au fil des cohortes. Après 10 ans de mariage, seules 3% des unions ont été dissoutes par un divorce pour la cohorte 1950, alors qu'il s'agit de 21% pour la cohorte 1995. Après 20 ans de mariage, ces chiffres, pour les mêmes cohortes, sont respectivement de 6 et 36 %. En d'autres termes, comme le signale Lambert (2009), « *l'horizon de la rupture fait aujourd'hui partie intégrante de l'univers cognitif des ménages* ». Néanmoins, la tendance s'est plus ou moins stabilisée entre les cohortes de 2000 et de 2005 et s'est même inversée légèrement pour les cohortes les plus récentes, celles de 2005 et 2010. Après 5 ans de mariage, on constate un glissement vers la droite de la cohorte de mariage 2010 par rapport à son homologue de 2005 (10,2% de mariage rompus pour la première et 12,6% pour la seconde). Si les différences sont trop faibles, pour à ce stade évoquer un réel et durable retournement de situation, elles corroborent néanmoins la baisse récente des taux bruts de divortialité et montrent que l'accélération de la dissolution des mariages s'est interrompue. Il est à souligner que cette tendance s'observe également dans d'autres pays, tels que les Etats-Unis (Kreider, Ellis 2011).

Figure 2 : Pourcentage cumulé des mariages dissous par un divorce selon la cohorte de mariage et la durée du mariage en Belgique

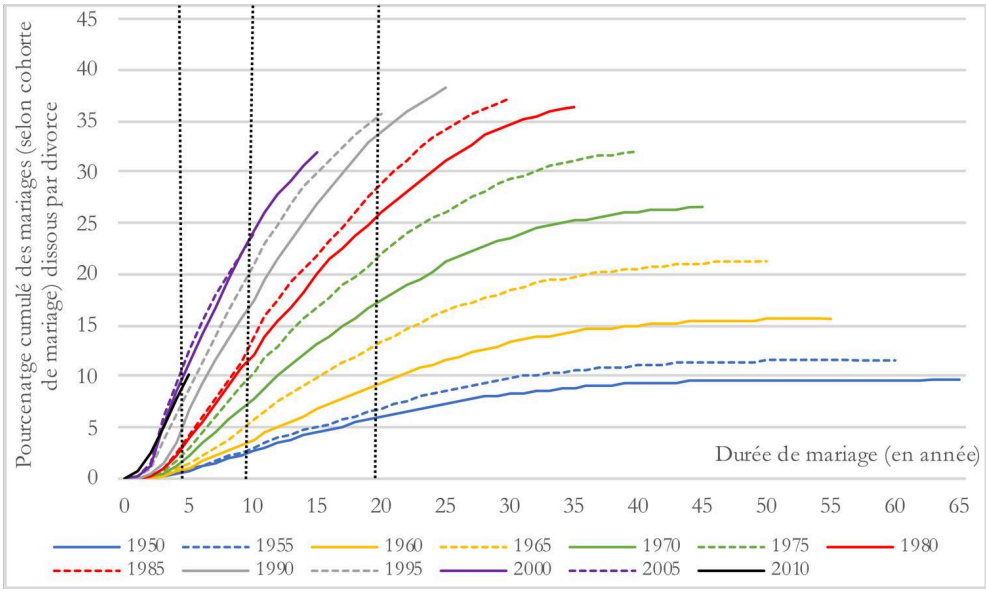

Source : Statbel (https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/partenariat/divorces#figures)

12 L'intensité du divorce est-elle identique partout ? Comment le schéma spatial a-t-il évolué ? Peu d'études abordent ces questions en Belgique. Dans sa synthèse, C. Wattelar [2010] compare le taux de divortialité à l'échelle des arrondissements[4] en 1961-62 et en 2001 et conclut que la géographie du divorce n'a quasiment pas évolué en quatre décennies. En moyenne, on divorce plus en Wallonie qu'en Flandre et dans les arrondissements les plus urbanisés, tels que Bruxelles, que dans ceux plus ruraux ou

périurbains. Le volume « Population » de l'Atlas de Belgique [Grimmeau et al., 2015] présente une carte du taux de divortialité par commune en 2000-01. Elle confirme une fréquence des divorces plus élevée à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre, et d'une manière générale en milieu urbain. Il en est de même pour les communes du littoral et pour une bande de communes rurales situées au sud des agglomérations de Charleroi et de Namur. A l'inverse, les divorces sont relativement moins nombreux dans le Limbourg (nord-est de la Belgique), dans les Cantons de l'Est et dans le sud du pays. Cette configuration spatiale est confirmée en 2010, mais avec des contrastes s'accentuant par rapport aux observations réalisées au cours des décennies précédentes [Grimmeau, Decroly and Wertz, 2012]. La fréquence élevée des divorces dans certaines régions moins urbanisées, en particulier les zones touristiques du littoral et des Ardennes, s'expliquerait en partie par une forte attractivité migratoire des divorcés [Grimmeau, Decroly and Wertz, 2012].

13 Cette recherche souhaite contribuer à cette littérature sur le divorce en Belgique en posant trois questions :

1. Comment a évolué la géographie des divorcés à l'échelle des communes de Belgique depuis 1970 ? A l'heure actuelle, il n'existe aucune cartographie de l'évolution des divorcés[5] en Belgique depuis la forte augmentation du divorce des années 1960.
   Comme dans le cas d'autres indicateurs clés des mutations familiales contemporaines, tels que la cohabitation [Doignon, Eggerickx and Rizzi, 2020] ou les naissances hors mariage [Doignon, 2021], on supposera (H1) que le « phénomène divorce » se diffuse progressivement dans l'espace selon les principes de proximité spatiale et de hiérarchie urbaine [Saint-Julien, 2001], sans pour autant que les différences spatiales ne s'estompent. Ainsi, on posera également l'hypothèse (H2) d'une surreprésentation des divorcés dans les agglomérations urbaines, mais aussi dans des territoires ruraux plus éloignés, là où l'offre de logement est plus diversifiée et/ou les logements sont moins coûteux.
2. Comment s'organisent les migrations résidentielles des divorcés suite à un divorce ? A notre connaissance, les migrations des divorcés en Belgique n'ont pas été étudiées. Nous avons choisi de nous focaliser sur les « nouveaux divorcés », c'est-à-dire les personnes qui viennent de divorcer, ainsi qu'aux migrations qui surviennent à la suite de cet évènement. Ce choix permet d'analyser les migrations liées à un divorce et d'en analyser les caractéristiques. On posera les hypothèses suivantes :
   - ils migrent surtout sur de petites distances par rapport au logement précédent (H3) ;
   - ils migrent plus volontiers vers les agglomérations urbaines et les zones rurales isolées (H4).
3. Comment contribuent les migrations résidentielles des nouveaux divorcés à la géographie des divorcés en Belgique ? Nous nous attendons à ce que les migrations résidentielles des nouveaux divorcés renforcent les structures spatiales existantes (H5).

3. Méthodologie de la recherche

3.1. Données et définitions

14 Pour analyser la première question de recherche, relative à l'évolution de la géographie des divorcés, nous utiliserons à la fois les données de recensements de la population (1970 et 1981) et la base DEMOBEL[6] construite par Statbel (Statistique Belgium). Cette dernière est une base de données exhaustives, individuelles et anonymisées reprenant les informations du Registre national belge (caractéristiques sociodémographiques : âge, sexe, lieu de résidence, statut matrimonial et dates de changement...) pour la

période 1991-2017 couplées avec les données des recensements de la population de 1991, 2001 et 2011 (caractéristiques socio-économiques et des logements). Ces deux bases de données permettent d'appréhender la distribution spatiale des divorcés depuis 1970.

15 La base de données DEMOBEL permet également de suivre année après année la migration résidentielle des individus ainsi que les changements de statut matrimonial, notamment après un divorce. Cette potentialité de la base est utilisée dans le cadre de cette recherche pour étudier les caractéristiques des migrations résidentielles des nouveaux divorcés.

16 Pour cette analyse, nous nous focalisons uniquement sur les divorcés, qui ont donc vécu soit un divorce, soit une séparation officielle, marquée par un jugement et transcrite à l'état-civil de personnes auparavant officiellement mariées. Nous ne nous intéresserons donc pas aux séparés de fait (entre personnes mariées), dans la mesure où ils ne peuvent être appréhendés que partiellement et difficilement au travers des données utilisées. Il en va de même pour les séparations survenant dans le cadre de cohabitations (légales ou non), et ce pour les mêmes raisons. En effet, en cas de séparation de fait ou de rupture d'une cohabitation, la seule manière d'appréhender le phénomène serait que l'un des deux partenaires effectue une migration résidentielle, ce qui reviendrait à définir l'un des facteurs explicatif (la séparation) par le phénomène qu'on entend étudier (la migration).

17 Cet article s'intéresse également aux migrations des nouveaux divorcés, c'est-à-dire aux migrations liées à un divorce. Pour identifier ce type de migration, nous devons faire face à quelques difficultés. D'abord, il importe de tenir compte du temps qui peut exister entre une séparation et le prononcé du divorce. Lorsque ce dernier survient, il n'est pas rare que plusieurs mois voire plusieurs années se soient écoulés. Autrement dit, dans certains cas, la migration induite par le divorce intervient avant son prononcé et sa transcription dans les registres. Dès lors, nous avons pris en compte la migration la plus proche du divorce survenant au plus tôt deux ans avant que le divorce ne soit officialisé. De la même manière, les individus divorcés ne déménagent pas nécessairement juste après le divorce, et un certain temps peut s'écouler entre l'officialisation du divorce et le déménagement effectif d'un des deux conjoints. Pour cela, nous choisissons de considérer toute migration survenant au plus tard deux ans après le divorce. Ce choix d'un pas de temps de deux années autour du divorce permet aussi de disposer d'effectifs plus importants. Toutefois, il présente quelques limites. Si les migrations deux ans avant ou après un divorce peuvent être liées à celui-ci, elles peuvent également avoir d'autres motivations. En effet, n'ayant aucune information sur la cause réelle de la migration, on ne peut pas écarter le fait que celle-ci soit liée à d'autres raisons que le divorce, et ce d'autant que l'on s'éloigne en amont ou en aval de la date du divorce. Pour autant, comme on le verra dans le texte, ces deux types de migrations (avant et après le divorce) présentent des caractéristiques très proches, ce qui justifie notre choix de les considérer comme des migrations liées à un divorce.

18 Pour mesurer la migration résidentielle des nouveaux divorcés, nous nous sommes focalisés sur les mouvements impliquant des déménagements hors de la commune de résidence avant le divorce. Ce choix était en partie contraint par notre volonté d'appréhender les distances parcourues. En effet, celle-ci est définie à partir du centroïde de chaque commune. Autrement dit, tout changement de résidence à l'intérieur d'une même commune implique une distance estimée à 0 km. Aussi quand

nous parlerons de « sédentaires », il s'agira de personnes divorcées résidant toujours dans la même commune 2 ans après le divorce, même si elles peuvent avoir changé de lieu de résidence au cours de la période d'observation.

19 La base DEMOBEL permet d'étudier annuellement la période 1991-2017. Toutefois, l'exploitation de l'ensemble des données pour identifier les migrations des nouveaux divorcés en fonction des critères exposés précédemment représente un traitement de données trop important. Nous choisissons plutôt d'étudier une période de 3 ans par décennie : 1993-1995, 2003-2005, 2013-2015. Ainsi, pour la période 1993-1995 par exemple, pour définir le statut de nouveau divorcé, nous regardons les personnes dont le divorce a été officialisé en 1993, 1994 ou 1995. Ensuite, pour chacune de ces personnes nous avons examiné leur commune de résidence au cours des deux années précédentes et leur commune de résidence au cours des deux années subséquentes. Ainsi une personne ayant divorcé en 1993 était considérée comme sédentaire si sa commune de résidence était la même en 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995 ; et elle était considérée comme ayant été mobile avant et/ou après le divorce si sa commune de résidence a changé dans la période.

20 A partir de ces données, nous développons une méthodologie spécifique à chaque question de recherche.

3.2. Méthodes

21 Pour analyser l'évolution de la géographie des divorcés, nous utilisons l'indicateur (exprimé en pourcentage) de la proportion des personnes divorcées parmi les 20-64 ans. Nous choisissons de ne pas diviser le nombre de divorcés par le nombre de mariés de 20-64 ans, car notre recherche porte sur les structures de la population. Un indicateur divisant par le nombre de mariés approcherait davantage le comportement de divortialité, ce qui n'est pas l'objet de notre article. L'indicateur retenu est calculé pour chaque commune et à chaque période (1993-1995, 2003-2005, 2013-2015) avec les données de DEMOBEL, mais aussi en 1970 et en 1981 avec les données du recensement de la population. Ces années plus anciennes, antérieure à notre période d'étude, sont intégrées afin d'avoir un meilleur recul sur l'évolution du phénomène étant donné que l'augmentation des indices de divorces commence dès les années 1960 en Belgique. Ensuite, cet indicateur est cartographié au niveau des communes et à chaque période. Le résultat est une série de 5 cartes, sur laquelle nous nous appuyons pour analyser la structure et les dynamiques spatiales des divorcés en Belgique. Une carte de situation est fournie afin de faciliter l'interprétation des cartes thématiques (cf. Carte 1).

Carte 1 : Carte de situation

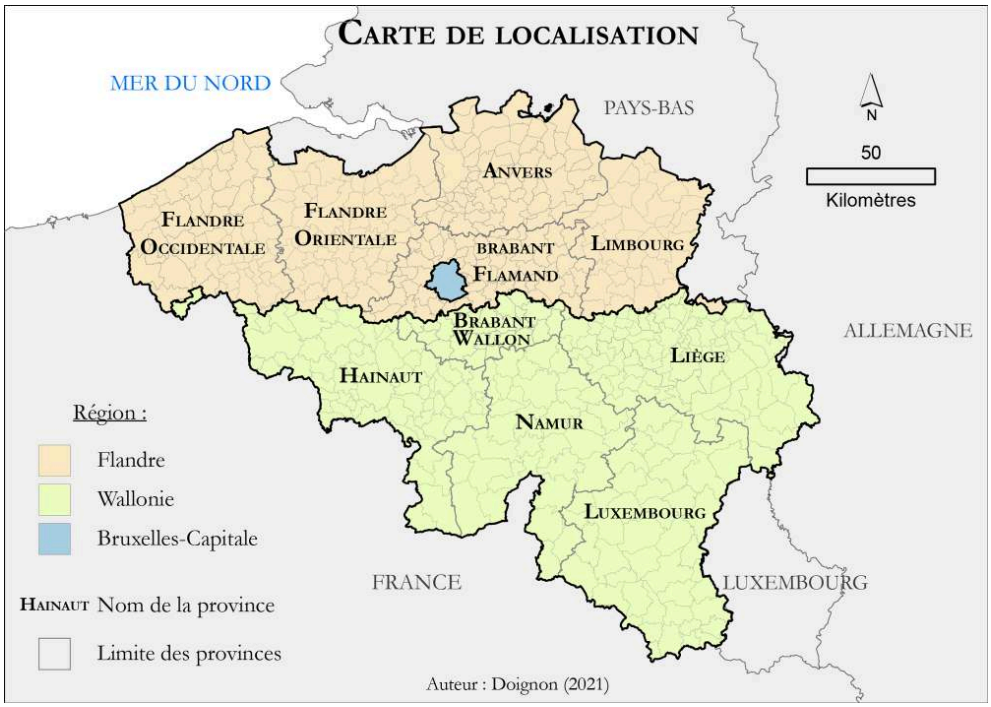

22 Ensuite, trois analyses sont menées pour étudier les modalités des migrations résidentielles des divorcés. D'abord, il s'agira de déterminer l'importance des migrations vers une autre commune suite à un divorce, autrement dit la propension des nouveaux divorcés à déménager dans une autre commune que celle où ils résidaient avant le divorce. Ainsi, pour chaque commune, nous calculons la part des divorcés déménageant en dehors de la commune parmi l'ensemble des personnes qui ont divorcé dans cette commune lors de la période. Cet indicateur est cartographié pour identifier les territoires dont les nouveaux divorcés ont tendance à davantage rester dans la commune ou au contraire à déménager en dehors de la commune. Pour cette analyse, les communes de la région Bruxelles-capitale sont agrégées comme une seule entité territoriale. En effet, l'agglomération de Bruxelles est subdivisée en 19 communes, alors que les autres grandes agglomérations du pays (Anvers, Gand, Charleroi, Namur, Mons...) représentent chacune une seule commune et un territoire dont la superficie est assez comparable à celui de l'ensemble de l'agglomération bruxelloise. L'objectif est donc d'assurer une certaine comparabilité. Ne pas opérer cette agrégation des communes bruxelloises reviendrait à maximiser d'une part, les migrations s'opérant entre elles, et d'autre part, les migrations de courte distance.

23 Ensuite, nous étudions la distance de la migration réalisée par les divorcés. La distance entre la commune de départ et la commune d'arrivée est donc calculée pour chaque migration. La représentation de la distribution statistique de cet indicateur permet d'appréhender si les migrations des nouveaux divorcés se font sur une faible ou une grande distance. L'évolution de la distance dans le temps sera analysée en comparant les distributions statistiques de chaque période. Nous représentons également les distances des migrations de divorces en fonction du sexe pour identifier un éventuel effet différencié entre les hommes et les femmes. De plus, nous comparons la distance des migrations de divorces par rapport à celle de toutes les migrations résidentielles dans le but d'en questionner la singularité.

24 Enfin, la dernière analyse menée porte sur l'étude des territoires de destination des divorcés qui déménagent. Nous calculons la part (en %) des nouveaux divorcés migrants accueillis dans chaque commune et à chaque période. Par exemple, une commune A avec une valeur de 1% signifie qu'1 % des nouveaux divorcés ayant changé de commune lors de la période sont allés s'installer dans cette commune A. La cartographie de cet indicateur permet d'identifier les territoires qui attirent le plus de divorcés migrants.

25 Pour chacune de ces analyses, les communes sont également distinguées en fonction de leur type (urbain, rural etc.). Pour cet aspect, nous élaborons une typologie en nous appuyant sur deux classifications existantes : celle de la hiérarchie urbaine et celle des régions urbaines.

26 La première est une hiérarchisation des villes belges selon l'ampleur de leur aire d'influence respective. Elle a été publiée dans le premier Atlas de Belgique, et actualisée dans les années 1990 [Van Hecke, 1998], et fait la distinction entre les grandes villes (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Charleroi), les villes régionales (Bruges, Courtrai, Hasselt, Malines, Mons, La Louvière, Namur, Verviers, Tournai...) et les petites villes (Wavre, Soignies, Huy, Ypres, Maaseik...).

27 La deuxième classification est celle des régions urbaines (ou « complexe résidentiel urbain »), développée pour la première fois à la fin des années 1970 [Van der Haegen and Pattyn, 1979], et actualisée quatre fois depuis [Leemans et al., 1987 ; Luyten and Van Hecke, 2007 ; Van der Haegen, Van Hecke and Juchtmans, 1996 ; Vanderstraeten and Van Hecke, 2019]. Une région urbaine est un ensemble fonctionnel de communes orientées dans une large mesure vers la ville centre. Cette typologie comprend plusieurs catégories de commune. Les communes faisant partie de l'unité urbaine (zone d'habitat continu) forment « l'agglomération ». La « banlieue » est constituée des communes situées dans la ceinture urbanisée à proximité de l'agglomération et fortement liée à elle. Les « zones de migrations alternantes » sont les communes périurbaines, dont une partie de la population exerce une activité professionnelle dans l'agglomération et réalise régulièrement des migrations pendulaires. Enfin, les communes « hors d'une région urbaine » sont les territoires situés en dehors de l'aire d'influence d'une ville. L'inconvénient de cette typologie est qu'une région urbaine n'est considérée comme telle uniquement si la population des communes la constituant dépasse 75 000 habitants. De fait, elle ne distingue pas les petites villes, qui sont classées dans la catégorie « hors d'une région urbaine » et sont mélangées avec des communes rurales.

28 Notre typologie de communes est un croisement entre ces deux classifications. La hiérarchie urbaine constitue le fondement de notre typologie, car il est intéressant de distinguer les villes en fonction de leur importance et donc de ne pas mélanger toutes les villes au sein d'une même catégorie. Plusieurs ajustements sont apportés à cette classification. D'abord, la hiérarchie urbaine considère uniquement les communes-centre comme ville. A l'inverse, nous considérons qu'une commune faisant partie de l'agglomération d'une ville est classée dans le niveau hiérarchique de cette dernière. Par exemple, la commune de Charleroi et toutes les communes de son agglomération (Châtelet, Courcelles...) sont considérées comme une grande ville. Ensuite, nous classons la ville de Bruxelles dans une catégorie spécifique afin de la distinguer des autres grandes villes, catégorie qui ne se limite pas à la commune de Bruxelles, mais à toutes les communes de son agglomération[7]. Enfin, les communes rurales sont divisées

en deux catégories : les communes rurales sous influence urbaine, c'est-à-dire les communes de la catégorie « banlieue » ou « zone de migrations alternantes » dans la classification des régions urbaines ; et les communes rurales hors d'une influence urbaine. Notre typologie contient finalement 6 catégories : 4 catégories de communes urbaines et 2 catégories de communes rurales (cf. Carte 2).

Carte 2 : Typologie des communes belges en fonction des classifications de la hiérarchie urbaine et des régions urbaines

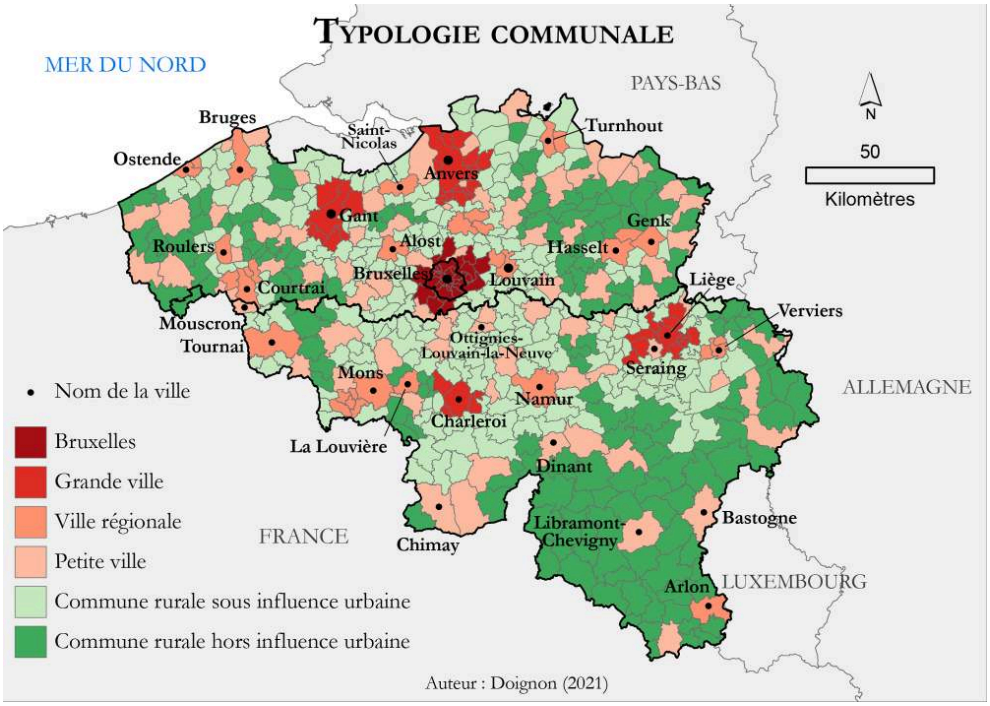

4. Résultats

4.1. Structure et dynamique spatiale des divorcés en Belgique

29 Dans un premier temps, nous analysons l'évolution de la géographie des divorcés depuis 1970 (cf. Carte 3).

30 En 1970, il existe de grandes disparités spatiales en Belgique. La part des divorcés est plus élevée dans la région de Bruxelles-Capitale et dans tout le nord de la Wallonie, notamment le sillon Sambre-et-Meuse[8] et le Brabant wallon. En revanche, les divorcés représentent une part beaucoup plus faible en Flandre, à l'exception de certaines villes (Gand, Anvers, Malines, Ostende) et du littoral, et dans le sud-est de la Wallonie. De plus, les grandes villes présentent généralement les niveaux plus élevés, dépassant parfois 5% de divorcés parmi la population âgée de 20 à 64 ans.

31 En 1981, la part des divorcés augmente dans un certain nombre de territoires. On assiste à une diffusion spatiale du phénomène dans plusieurs directions : vers le sud-est de la Wallonie, autour de l'agglomération bruxelloise, dans le triangle Bruxelles-Anvers-Gand, sur le littoral, et dans les villes flamandes (Courtrai, Roulers, Bruges, Hasselt, Louvain, Alost). Le nord de la Wallonie et la région Bruxelles-Capitale continuent de se distinguer du reste du pays avec des niveaux plus élevés. Toutefois,

trois zones conservent des niveaux très bas, à la fois en Flandre et en Wallonie : une grande partie de la province du Luxembourg, l'ouest de la Flandre et l'est de la Flandre (Limbourg, l'est du Brabant flamand et l'est de la province d'Anvers). Ces zones sont plutôt conservatrices et moins sécularisées, et se caractérisent par une pratique religieuse plus importante qu'ailleurs en Belgique [Collard, 1952 ; Eglise catholique. Diocèses de Belgique, 1972].

32 Le processus de diffusion spatiale continue en 1993-1995 et 2013-2015. La proportion de divorcés augmente partout et les zones de résistance se rétractent. Les villes restent les territoires où les valeurs sont les plus élevées. En 2014, le poids de la structure spatiale de la sécularisation a quasiment disparu. La part des divorcés a augmenté dans tous les territoires, mais on observe une convergence des niveaux entre les communes. En effet, l'évolution de la dispersion statistique met en évidence une réduction des écarts entre communes depuis 1970 : le coefficient de variation diminue à chaque période, de 0,82 en 1970 à 0,17 en 2013-2015, soit des écarts relatifs 4 fois moins élevés. De même, la dichotomie entre d'une part la Flandre, et d'autre part la Wallonie et Bruxelles, est beaucoup moins prégnante actuellement qu'en 1970, sans pour autant disparaître : les communes flamandes ont en moyenne une proportion de divorcés de 11,78% parmi les 20-64 ans, contre 13,21% en Wallonie et 15,74% dans la région de Bruxelles-capitale. En 1970, les proportions étaient respectivement de 0,77%, 1,85% et 5,29%. De plus, des disparités spatiales persistent puisque les niveaux les plus forts s'observent dans les villes, sur le littoral, dans le sillon Sambre et Meuse et le nord de la province du Luxembourg.

Carte 3 : Les divorcés en Belgique (1970-2015)

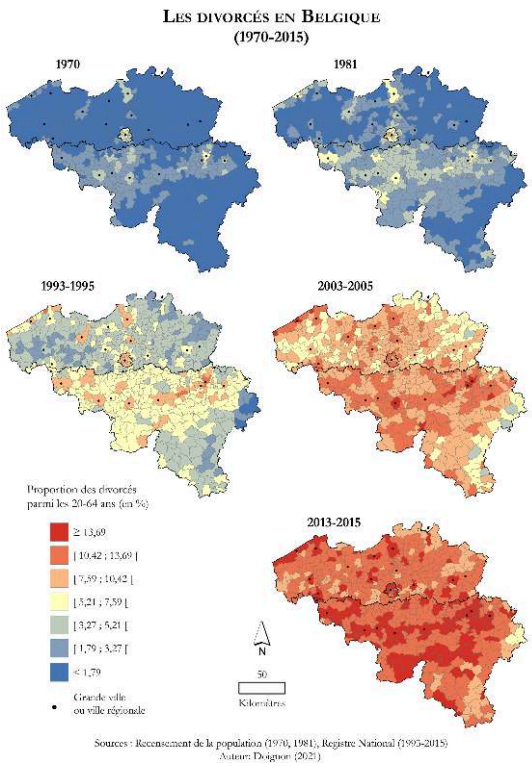

Source : Recensement de la population (1970, 1981), Registre National (1993-2015)

33 Les modalités de cette diffusion spatiale de la part des divorcés en Belgique correspondent en de nombreux points à celles de la diffusion spatiale de la baisse de la fécondité à partir de la fin du XIX[e] siècle [Costa, Bocquier and Eggerickx, 2021 ; Lesthaeghe and Lopez-Gay, 2013], mais aussi à la diffusion spatiale de la cohabitation hors mariage à partir des années 1990 [Doignon, Eggerickx and Rizzi, 2020]. Ce processus est donc sûrement le reflet de la diffusion spatiale du comportement de divorce, signifiant que la géographie des divorcés est en grande partie liée à celle de la divortialité. En effet, il paraît logique que les personnes divorcées représentent une part plus importante dans les territoires avec une forte divortialité que dans les territoires avec une faible divortialité. Toutefois, comme le reste de la population, les divorcés peuvent déménager et changer de commune de résidence. La géographie des divorcés modelée par la divortialité (comportement de divorce) pourrait être transformée par les migrations résidentielles des divorcés, avec l'arrivée (et le départ) de divorcés dans (d'un) territoire.

34 Les cartes précédentes ont mis en évidence le statut particulier des villes, qui présentent généralement une part de divorcés plus élevée que les autres territoires, et ce depuis 1970. Nous approfondissons cet aspect en calculant la part moyenne des divorcés parmi les 20-64 ans selon notre typologie de communes (cf. Tableau 1). En 1970, on observe un gradient au sein de la hiérarchie urbaine : plus la ville est grande, plus la part des divorcés est élevée. Dans les communes de l'agglomération bruxelloise, les divorcés représentent près de 4% des 20-64 ans, contre moins de 1% pour les communes rurales hors d'une influence urbaine. Durant toute la période, les communes urbaines ont une proportion de divorcés plus élevée que les communes rurales. Les différentes catégories de villes convergent progressivement vers les niveaux de Bruxelles, mais le gradient reste visible jusqu'en 1993-1995 (compris), confirmant ainsi la diffusion hiérarchique du phénomène à travers la hiérarchie urbaine. En 2003-2005, toutes les catégories urbaines présentent une proportion de divorcés quasiment similaire, soit aux alentours de 10,5%. Toutefois, le gradient urbain ne s'observe plus : les villes régionales et les grandes villes présentent des niveaux plus élevés que Bruxelles. Les communes rurales, quant à elles, conservent un niveau plus bas, et ce malgré une augmentation depuis 1970. Notons que le niveau des communes rurales sous influence urbaine est plus élevé que celui des communes hors influence urbaine. Ces tendances se prolongent en 2013-2015, avec le niveau le plus élevé dans les villes régionales, et le niveau le plus faible dans le rural hors influence urbaine.

Tableau 1 : Proportion de divorcés parmi la population âgée de 20 à 64 ans (en %) selon le type de territoire (1970-2015)

	Proportion de divorcés parmi la population âgée de 20 à 64 ans (en %)				
Type de commune	1970	1981	1993-1995	2003-2005	2013-2015
Bruxelles	3,91	5,90	7,52	10,53	13,95
Grande ville	2,29	3,67	6,92	10,90	13,41
Ville régionale	1,93	3,35	6,72	10,93	14,19

Petite ville	1,39	2,54	5,82	10,32	13,66
Communes rurales sous influence urbaine	1,26	2,31	5,11	9,21	12,13
Communes rurales hors influence urbaine	0,89	1,62	4,39	8,41	11,77
Belgique	2,24	3,45	6,23	10,18	13,73

Aide à la lecture : lors de la période 2013-2015, les divorcés représentent en moyenne 12,13% de la population âgée de 20 à 64 ans dans les communes rurales sous influence urbaine.
Source : Recensement de la population (1970, 1981), Registre National (1993-2015)

4.2. Dans quelle mesure les nouveaux divorcés restent-ils dans la même commune ?

35 Dans cette section, les modalités des migrations liées au divorce seront analysées afin de connaître leur impact sur la géographie des divorcés en Belgique. Parmi les personnes nouvellement divorcées dans une commune, combien déménagent suite au divorce (nouveaux divorcés migrants) et combien restent dans la même commune (nouveaux divorcés sédentaires) ? Pour y répondre, nous calculons la proportion de nouveaux divorcés qui déménagent sur l'ensemble des personnes qui ont divorcés dans la commune au cours de la période (cf. Tableau 2). Le premier constat est un niveau très élevé de nouveaux divorcés qui restent dans la même commune où est enregistré le divorce : les communes belges conservent en moyenne plus des trois quarts des personnes qui divorcent sur leur territoire. Cette statistique révèle déjà une propension à rester dans le même environnement après le divorce et à effectuer une migration de très courte distance. En 1993-1995, cela représentait quasiment 80% des nouveaux divorcés, proportion continuellement à la baisse pour atteindre 73% en 2013-2015.

36 Bruxelles-capitale présente la plus forte proportion de nouveaux divorcés qui restent dans le même territoire (cf. Tableau 2). Elle atteint 87% en 2013-2015, un niveau qui se situe loin devant toutes les autres catégories urbaines ou rurales. Cela peut s'expliquer par la diversité de l'offre de type de logement de la région de Bruxelles-capitale, mais peut-être aussi par les opportunités de trouver un autre partenaire, ce qui serait moins le cas des autres agglomérations urbaines. De plus, la proportion de nouveaux divorcés restant dans la région de Bruxelles-capitale est plus forte en 2013-2015 qu'en 1993-1995. En revanche, toutes les autres catégories de communes voient leur proportion diminuer dans le temps. Hormis la région de Bruxelles-capitale, les villes régionales et les petites villes sont les territoires où les nouveaux divorcés ont moins tendance à rester dans la même commune, et ce durant toute la période d'étude. Les grandes villes, ainsi que les communes de l'agglomération bruxelloise (hors de la région Bruxelles-capitale), sont les communes urbaines conservant le moins leurs nouveaux divorcés, ce qui peut s'expliquer par un prix de l'immobilier plus élevé que dans les petites villes. Les communes rurales, quant à elles, ont actuellement les niveaux les plus bas de sédentaires par rapport aux catégories urbaines (hormis les autres communes de l'agglomération bruxelloise). De plus, la baisse de leur indicateur entre 1993-1995 et 2013-2015 est la plus prononcée. Cette situation peut s'expliquer par de plus grandes opportunités dans les villes comparativement aux territoires ruraux (logements et

surtout logements locatifs, rencontres potentielles, etc.), qui ne compensent pas un prix de l'immobilier peu élevé (comparativement aux prix de l'immobilier des villes).

Tableau 2 : Proportion de nouveaux divorcés sédentaires (en %)

	Proportion de nouveaux divorcés sédentaires (en %)		
Type de commune	1993-1995	2003-2005	2013-2015
Bruxelles-Capitale	85,82	82,79	86,98
Autres communes de l'agglomération bruxelloise	77,33	69,31	70,54
Grandes villes	77,93	73,80	73,11
Villes régionales	82,65	78,86	77,30
Petites villes	82,32	79,68	78,17
Communes rurales sous influence urbaine	78,16	73,33	71,33
Communes rurales hors influence urbaine	79,97	74,68	72,93
Belgique	81,02	77,02	76,36

Aide à la lecture : Lors de la période 2013-2015, les communes appartenant à l'agglomération d'une grande ville conservent en moyenne 73,11% des nouveaux divorcés.

Source : Registre National, calculs des auteurs

37 Quand cet indicateur est cartographié (cf. Carte 4), on retrouve les tendances exposées précédemment. Entre 1993-1995, un grand nombre de territoires conservaient plus de 80% de leurs nouveaux divorcés. Au fil du temps, la tendance générale est à la baisse. En 2013-2015, les territoires qui conservent une proportion élevée de leurs nouveaux divorcés sont principalement des villes-centres. Les territoires qui conservent relativement le moins leurs nouveaux divorcés (moins de 72%) se retrouvent principalement autour de la région de Bruxelles-capitale (banlieue et périurbain), à l'est d'Anvers, à l'est de Courtrai et Roulers. Ce sont en partie des communes où le coût de l'immobilier est plus élevé que la moyenne (cf. Annexes 1 et 2), et que l'offre en petit logement et en logement locatif faible. En revanche, des communes rurales ont également une proportion faible, notamment autour de Namur et dans le centre Ardenne.

Carte 4 : Les divorcés sédentaires en Belgique (1993-2015)

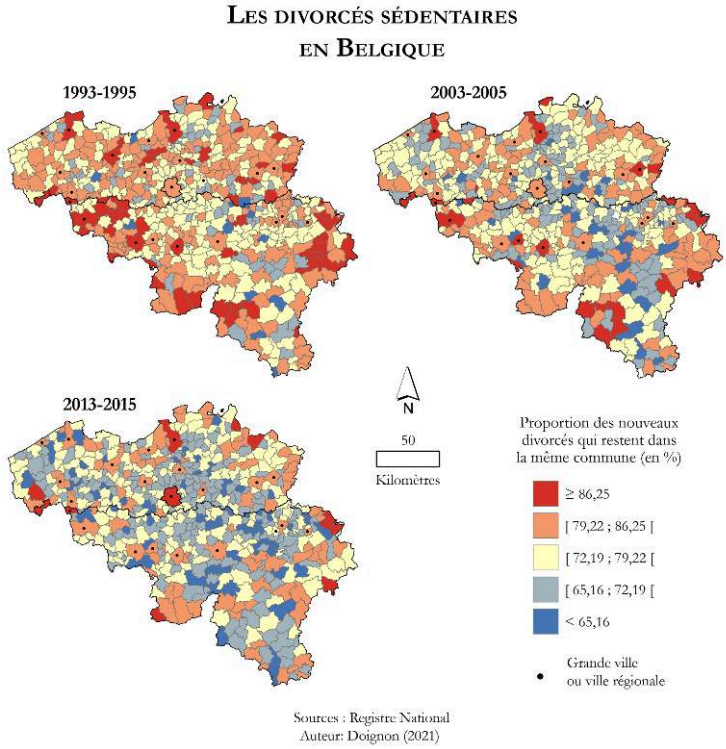

Sources : Registre National, calculs des auteurs

4.3. Distance des migrations des nouveaux divorcés

38 Pour l'analyse de la distance des migrations de divorce, nous représentons la distribution statistique complète à chaque période de la distance effectuée par une personne divorcée (cf. Figure 3), ainsi qu'un zoom sur les 30 premiers kilomètres (cf. Figure 4). Deux éléments principaux sont mis en évidence dans ces deux figures. D'abord, quand les personnes divorcées déménagent, elles parcourent de courtes distances. La distance médiane est entre 10 et 11 kilomètres selon la période, ce qui est particulièrement faible au regard des distances évoquées dans d'autres études, par exemple aux Pays-Bas [Feijten and van Ham, 2007]. Les migrations de divorces sont essentiellement des migrations locales. Cela n'est pas surprenant puisque les personnes divorcées maintiennent un fort ancrage territorial, par le biais des enfants et de leur scolarité, de l'emploi, de la famille, du réseau social etc. Il est par contre difficile de concilier le maintien de la vie sociale en vigueur avant le divorce avec un déménagement lointain. Le deuxième élément est la faible évolution dans le temps de la forme de la distribution. En effet, la forme globale de la distribution est sensiblement la même pour les trois périodes étudiées. Si dans les 30 premiers kilomètres, les périodes 1993-1995 et 2013-2015 sont très similaires, on observe quelques variations pour la période 2003-2005, avec des fréquences un peu plus élevées dans les 7 premiers kilomètres, et un peu moins élevées entre 7 et 30 kilomètres. De plus, on note une très légère augmentation de la distance effectuée en 2013-2015 par rapport à 2003-2005.

Figure 3 : Distance des migrations des nouveaux divorcés (1993-2015)

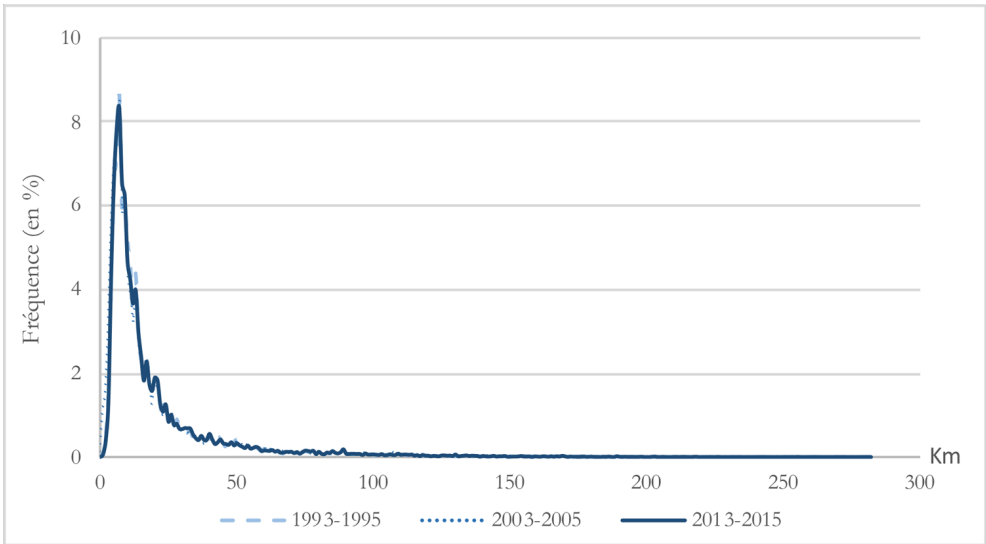

Source : Registre National, calculs des auteurs

Figure 4 : Distance des migrations des nouveaux divorcés (zoom sur les 30 premiers kilomètres) (1993-2015)

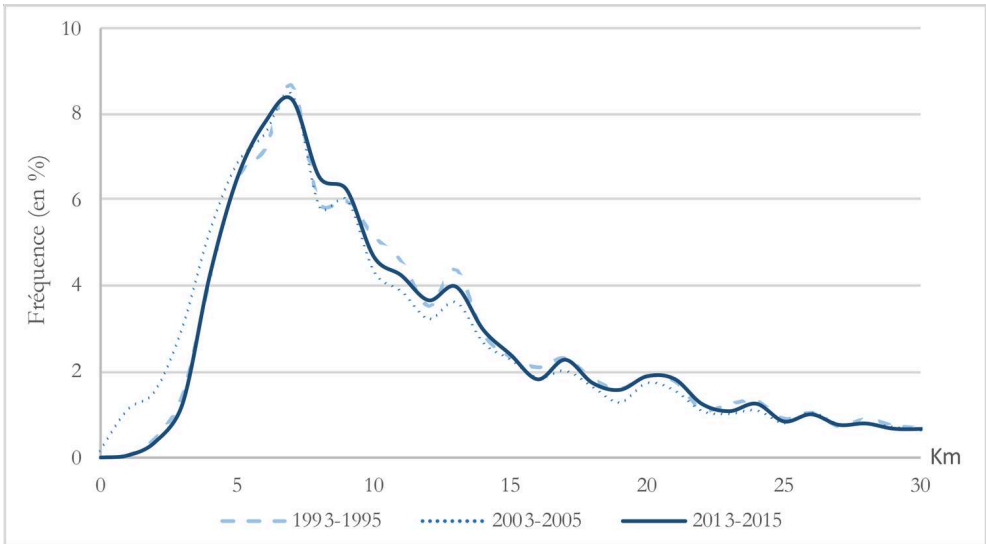

Source : Registre National, calculs des auteurs

39 Ensuite, nous analysons les tendances plus en détail, en comparant à chaque période d'une part les migrations liées au divorce avec les migrations résidentielles[9], et d'autre part les différences entre les hommes et les femmes pour les migrations de nouveaux divorcés. Les distributions statistiques étant similaires à celles des figures précédentes, nous avons choisi de synthétiser l'information dans le Tableau 3, en calculant la distance médiane pour chaque catégorie. Le constat général est le peu de différences que ce soit entre les migrations résidentielles et les migrations de divorces, ou entre les hommes et les femmes. Dans un cas comme dans l'autre, les écarts de distances médianes sont quasiment toujours inférieurs à un kilomètre et demi, ce qui est très peu voire négligeable. Pour les migrations de divorces, les écarts entre les hommes et les

femmes s'accentuent dans le temps. Dans les faits, cela se traduit par un écart très faible (650 mètres).

Tableau 3 : Distance des migrations résidentielles et des nouveaux divorcés (1993-2015)

		Distance médiane (en km)			
Type migration	Sexe	1993-1995	2003-2005	2013-2015	Evolution (en %) 1993-1995 / 2013-2015
Migrations résidentielles	Homme	11,26	10,15	11,66	3,53
	Femme	11,07	9,91	11,23	1,43
	Total	11,17	10,02	11,44	2,47
	Ecart H/F	0,19	0,24	0,43	123,71
Migrations nouveaux divorcés	Homme	10,47	10,55	11,78	12,48
	Femme	9,61	9,56	10,26	6,81
	Total	9,99	10,01	10,94	9,49
	Ecart H/F	0,86	1,00	1,51	75,93
Ecart migrations résidentielles / migrations divorces	Homme	0,79	-0,41	-0,12	-114,77
	Femme	1,46	0,35	0,96	-34,02
	Total	1,18	0,01	0,50	-57,19

Source : Registre National, calculs des auteurs

4.4. Les destinations des nouveaux divorcés migrants

40 Quels sont les territoires de destination des nouveaux divorcés ayant migré dans une autre commune ? Pour rappel, ici les nouveaux divorcés qui ont migré sont considérés comme un ensemble. Nous analysons comment ils se répartissent dans l'espace en calculant la proportion de ces nouveaux divorcés migrants accueilli dans chaque commune. Par exemple, une commune A avec une valeur de 1% pour une période donnée, signifie qu'1 % des nouveaux divorcés migrants de cette période ont déménagé dans cette commune A. Ainsi, pour déterminer les territoires qui attirent le plus de nouveaux divorcés migrants et les éventuelles évolutions, cet indicateur (la part des nouveaux divorcés migrants accueillis dans chaque commune) a été cartographié pour les trois périodes d'observation (1993-95, 2003-05 et 2013-15).

41 En comparant les cartes, le résultat le plus frappant est la stabilité dans le temps de la répartition des nouveaux migrants-divorcés dans l'espace : il n'y a quasiment aucune évolution de la structure spatiale entre chaque période (cf. Carte 5). D'ailleurs, le coefficient de corrélation entre cet indicateur aux différentes dates est toujours supérieur à 0,99. Les cartes montrent un effet urbain évident : les villes-centres et les agglomérations urbaines sont les territoires qui captent la plus grande partie des migrations de nouveaux divorcés, et principalement les plus grandes villes du pays. A l'inverse, les communes attirant le moins de migrations de nouveaux divorcés se situent principalement dans des régions plutôt rurales, à savoir dans le sud-est du pays (province du Luxembourg et arrondissement de Verviers), dans l'axe Waremme-Huy-Durbuy, dans la botte du Hainaut, et dans l'ouest de la Flandre occidentale.

Carte 5 : Les lieux de destination des nouveaux divorcés migrants (1993-2015)

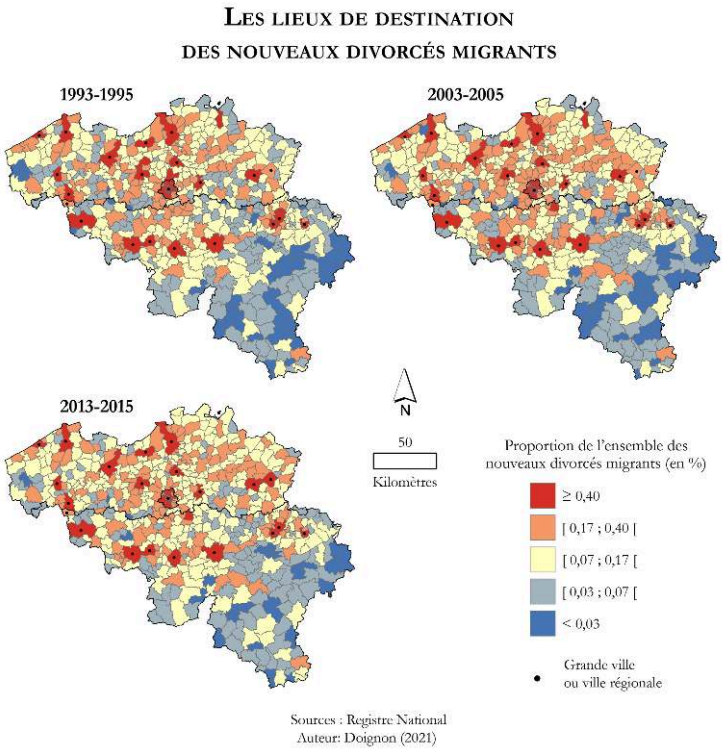

Aide à la lecture : une commune en orange a attiré entre 0,17% et 0,40% de l'ensemble des migrations de nouveaux divorcés.

Source : Registre National, calculs des auteurs

42 En termes de hiérarchie urbaine, les répartitions sont particulièrement stables dans le temps. Les migrations de divorces se localisent donc majoritairement dans les communes urbaines (environ 2/3 de l'ensemble des migrations de divorces). Parmi elles, ce sont les petites villes qui accueillent le plus de nouveaux divorcés migrants (plus de 18%) (cf. Tableau 4). A l'inverse, le haut de la hiérarchie urbaine (Bruxelles et les grandes villes) attire la plus faible proportion des migrations de divorces, soit moins de 16% pour chaque catégorie. Notons que Bruxelles capte tout de même environ 15% des migrations, ce qui est important pour une seule ville. Les communes rurales captent quasiment 1/3 des migrations de nouveaux divorcés, ce qui n'est pas négligeable. De plus, les communes rurales sous influence urbaine sont finalement les territoires qui accueillent le plus de migrations de nouveaux divorcés (plus de 24%), et

même plus que les catégories urbaines. Le fait que ce sont les communes rurales sous influence urbaine et les petites villes qui captent le plus de migrations de nouveaux divorcés peut s'expliquer par un prix de l'immobilier moins élevé que dans les agglomérations des plus grandes villes de la hiérarchie urbaine. En revanche, les communes hors d'une influence urbaine sont celles qui captent le moins de migrations de nouveaux divorcés, malgré un faible coût de l'immobilier, ce qui peut s'expliquer par l'isolement et une distance plus grande à effectuer (cf. Annexes 1 et 2).

Tableau 4 : Proportion de l'ensemble des nouveaux divorcés migrants

	Proportion de l'ensemble des nouveaux divorcés migrants (en %)		
Type de commune	1993-1997	2003-2007	2013-2017
Bruxelles	14,46	15,46	15,45
Grandes villes	15,53	13,82	13,84
Villes régionales	13,96	13,07	13,40
Petites villes	18,06	18,49	18,96
Communes rurales sous influence urbaine	26,03	25,72	24,80
Communes rurales hors influence urbaine	11,96	13,45	13,54
Belgique	100	100	100

Aide à la lecture : lors de la période 1993-1997, les communes de l'agglomération bruxelloise ont accueilli 14,46% des migrations de nouveaux divorcés.

Source : Registre National, calculs des auteurs

5. Discussions et conclusion

43 En analysant l'évolution de la distribution spatiale des divorcés et les caractéristiques des migrations des nouveaux divorcés, cette recherche constitue un apport à la littérature sur la géographie des divorcés. Les différents résultats montrent plusieurs éléments. La cartographie des divorcés en Belgique et de son évolution depuis 1970 a mis en évidence un phénomène de diffusion spatiale (H1), marqué dans la première partie du processus par la géographie culturelle et de la sécularisation, et par une diffusion au sein de la hiérarchie urbaine. L'augmentation de la part des divorcés commence d'abord à Bruxelles et en Wallonie (dans le sillon Sambre-et-Meuse), concerne par la suite le triangle Bruxelles-Anvers-Gand et le sud-est de la Wallonie, et le reste de la Flandre dans un dernier temps. Ce schéma géographique de diffusion correspond à celui de la baisse de la fécondité à partir de la deuxième moitié du 19e siècle [Lesthaeghe, 1977 ; Lesthaeghe and Neels, 2002], mais aussi à celui de la

cohabitation hors mariage depuis 1991 [Doignon, Eggerickx and Rizzi, 2020]. Nous avons aussi montré que les divorcés sont surreprésentés dans les agglomérations urbaines, et moins dans les communes rurales plus éloignées dont le coût du logement est plus faible (H2). Toutefois, ce gradient, particulièrement marqué en 1970, s'est considérablement réduit dans le temps.

44 Toutefois, il convient d'être prudent dans l'interprétation de la diffusion spatiale observée. Nous avons cartographié la part des divorcés parmi la population âgée de 20 à 64 ans, c'est-à-dire un indicateur agrégé de la structure de la population. En tant que tel, ce n'est pas un phénomène qui peut se « diffuser » au niveau individuel. La diffusion spatiale observée à travers les cartes est donc le reflet de la diffusion d'un autre phénomène, très certainement de la divortialité dans le cas présent. Le fait de divorcer est un comportement individuel qui peut se diffuser dans une population, de la même manière que l'usage de la contraception par les couples lors de la baisse de la fécondité [Casterline, 2001] ou la cohabitation hors mariage [Nazio, 2008]. La diffusion des divorces dans une population entraîne inévitablement l'augmentation de la proportion de divorcés. De fait, il est très probable que la diffusion spatiale des divorcés observée dans cet article soit le reflet d'une diffusion de la divortialité, mais elle pourrait être aussi due en partie aux migrations des nouveaux divorcés. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi étudié les caractéristiques de ce type de migrations, afin de déterminer leur contribution à la géographie des divorcés en Belgique.

45 D'abord, l'ampleur des migrations après un divorce a été quantifiée : la très grande majorité des nouveaux divorcés restent dans la même commune que celle où ils résidaient avant le divorce (plus de 75% quelle que soit la période). Cette proportion est plus élevée pour la région de Bruxelles-capitale et moins élevée dans les grandes villes et les territoires ruraux. De plus, lorsque les nouveaux divorcés migrent en dehors de leur commune, ils ne déménagent pas loin de leur logement précédent (distance médiane inférieure à 11 km, avec peu de différences entre les hommes et les femmes) (H3). Ce résultat rejoint ceux de la littérature, même si nous trouvons une distance plus faible [Mulder and Malmberg, 2011]. Ces deux caractéristiques mettent donc en évidence un fort ancrage local des nouveaux divorcés, qui restent dans leur environnement local à la suite du divorce. Cela s'explique par la volonté de rester à proximité de l'emploi occupé, de la famille et des enfants, de maintenir les liens sociaux existants...

46 Ensuite, nous avons déterminé les territoires de destination des migrations de divorces. Les deux-tiers des nouveaux divorcés qui migrent en dehors de leur commune déménagent dans une agglomération urbaine, préférentiellement l'agglomération bruxelloise et les petites villes (H4). Toutefois, les communes rurales sous influence urbaine captent quasiment 25% des migrations de nouveaux divorcés.

47 Ces différentes caractéristiques des migrations des nouveaux divorcés laissent plutôt penser qu'elles renforcent la structure spatiale existante des divorcés (H5). En effet, étant donné que la grande majorité des nouveaux divorcés restent dans la même commune, ou déménagent dans un environnement très proche, l'effet des migrations de divorces est avant tout local. Elles ne peuvent donc pas bouleverser et modeler la géographie des divorcés à l'échelle de la Belgique. En revanche, elles peuvent modifier localement la distribution spatiale des divorcés, par exemple au sein d'une aire urbaine. Par ailleurs, la corrélation calculée au niveau des communes entre la part des divorcés parmi les 20-64 ans et la part des nouveaux divorcés migrants accueillis dans la

commune est positive : 0,43 en 1993-1995, 0,35 en 2003-2005 et 0,47 en 2012-2015. Bien que la corrélation soit plutôt faible, le fait qu'elle soit positive indique bien que les communes qui accueillent le plus de nouveaux divorcés migrants ont tendance à être également les communes où les divorcés sont surreprésentés, confirmant ainsi que les migrations des nouveaux divorcés ont tendance à renforcer les structures spatiales existantes.

BIBLIOGRAPHIE

AMATO Paul R., JAMES Spencer, 2010, "Divorce in Europe and the United States: Commonalities and differences across nations," *Family Science*, 1(1), pp. 2–13.

CASTERLINE John B. (dir.), 2001, *Diffusion processes and fertility transition: selected perspectives*, Washington, D.C, National Academy Press, 271 p.

COLLARD Eugène, 1952, "Commentaire de la carte de la pratique dominicale en Belgique," *Lumen Vitae*, 7(4), pp. 644–652.

COSTA Rafael, BOCQUIER Philippe, EGGERICKX Thierry, 2021, "The Contribution of Diffusion to the Fertility Transition in Belgium (1887–1934)," *Population and Development Review*.

DOIGNON Yoann, 2021, "Géographie d'un changement social. La diffusion spatiale des naissances hors mariage en France depuis un demi-siècle," *L'Espace géographique*, 2020/3(49), pp. 213–232.

DOIGNON Yoann, EGGERICKX Thierry, RIZZI Ester, 2020, "The spatial diffusion of nonmarital cohabitation in Belgium over 25 years: Geographic proximity and urban hierarchy," *Demographic Research*, 43(48), pp. 1413–1428.

EGGERICKX Thierry, GAUMÉ C., HERMIA Jean-Pierre, 2006, "Dissolution des couples et devenir des enfants : une analyse du cheminement migratoire," *in* Association internationale des démographes de langue française (dir.), *Enfants d'aujourd'hui: diversité des contextes, pluralité des parcours. Actes du 11e Colloque international de Dakar, 10-13 décembre 2002*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 140–156.

EGLISE CATHOLIQUE. DIOCÈSES DE BELGIQUE, 1972, *Population et pratiquants dans les doyennés et diocèses de la province ecclésiastique belge*, Bruxelles, Service des Statistiques Religieuses, 28 p.

FALTER Jean-Marc, 2009, "Le divorce, facteur de pauvreté féminine," *in* Oris Michel, Widmer Eric, De Ribaupierre Anik, Joye Dominique, Spini Dario, Vief Gisela, Falter Jean-Marc (dir.), *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, pp. 297–314.

FEIJTEN Peteke, 2005, "Union Dissolution, Unemployment and Moving out of Homeownership," *European Sociological Review*, 21(1), pp. 59–71.

FEIJTEN Peteke, VAN HAM Maarten, 2007, "Residential mobility and migration of the divorced and separated," *Demographic Research*, 17, pp. 623–654.

GRIMMEAU Jean-Pierre, DEBOOSERE Patrick, EGGERICKX Thierry, GADEYNE Sylvie, HERMIA Jean-Pierre, MARISSAL Pierre, ROMAINVILLE A, VAN HECKE Étienne, WILLAERT Didier, 2015, *Atlas de Belgique. Tome 6 : Population*, Gand, Politique Scientifique Fédérale. Academia Press, 104 p.

GRIMMEAU Jean-Pierre, DECROLY Jean-Michel, WERTZ Isaline, 2012, "La démographie des communes belges de 1980 à 2010," *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2162–2163, p. 90.

KOHLI Martin, 1986, "The world we forgot: a historical review of life course," *in* Marshall Victor W. (dir.), *Later life: the social psychology of aging*, Beverly Hills, Sage, pp. 271–303.

KULU Hill, 2012, "Spatial variation in divorce and separation: compositional or contextual effects?," *Population, Space and Place*, 18(1), pp. 1–15.

LEEMANS S., PATTYN M., ROUSSEAU S., VAN DER HAEGEN H., 1987, "Les régions urbaines belges en 1981," *Etudes Statistiques*, 89.

LESTHAEGHE Ron, 1977, *The Decline of Belgian Fertility, 1800-1970*, Princeton, Princeton University Press, 259 p.

LESTHAEGHE Ron, LOPEZ-GAY Antonio, 2013, "Spatial continuities and discontinuities in two successive demographic transitions: Spain and Belgium, 1880-2010," *Demographic Research*, 28(4), pp. 77–136.

LESTHAEGHE Ron, NEELS Karel, 2002, "From the First to the Second Demographic Transition: An Interpretation of the Spatial Continuity of Demographic Innovation in France, Belgium and Switzerland," *European Journal of Population*, 18(4), pp. 325–360.

LUYTEN Sarah, VAN HECKE Etienne, 2007, "Les régions urbaines belges 2001," *Statistics Belgium Working Paper*, 14, p. 84.

MORTELMANS Dimitri, WAGNER Michael (dir.), 2020, "On increasing divorce risks," *in Divorce in Europe: New Insights in Trends, Causes and Consequences of Relation Break-ups*, Springer International Publishing, European Studies of Population, pp. 37–61.

MOTTE-BAUMVOL Benjamin, BELTON-CHEVALLIER Leslie, 2011, "Les territoires périurbains à l'épreuve de la progression des célibataires et familles monoparentales. Le cas de la Grande Couronne francilienne," *Espace Populations Sociétés*, 2011/3, pp. 577–589.

MULDER Clara H, MALMBERG Gunnar, 2011, "Moving Related to Separation: Who Moves and to What Distance," *Environment and Planning A: Economy and Space*, 43(11), pp. 2589–2607.

MULDER Clara H., WAGNER Michael, 2010, "Union Dissolution and Mobility: Who Moves From the Family Home After Separation?," *Journal of Marriage and Family*, 72(5), pp. 1263–1273.

NAZIO Tiziana, 2008, *Cohabitation, family and society*, New York, Routledge, Routledge advances in sociology, 228 p.

SAINT-JULIEN Thérèse, 2001, "Processus de diffusion spatiale et modélisations du changement," *in* Sanders Léna (dir.), *Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermès science : Lavoisier, Information géographique et aménagement du territoire, pp. 157–186.

VAN DE KAA Dirk, LESTHAEGHE Ron (dir.), 1986, "Twee demografische transities?," *in Bevolking: groei en krimp*, Deventer, Van Loghum Slaterus, Mens en maatschappij, pp. 9–24.

VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E., JUCHTMANS G., 1996, "Les régions urbaines belges 1991," *Etudes Statistiques*, 104, pp. 3–42.

VAN DER HAEGEN Herman, PATTYN M., 1979, "Les régions urbaines belges," *Bulletin de Statistique*, 3, pp. 235–249.

VAN HECKE Étienne, 1998, "Actualisation de la hiérarchie urbaine de Belgique," *Bulletin du Crédit Communal*, 3(205), pp. 45–76.

VANDERSTRAETEN Lieve, VAN HECKE Etienne, 2019, "Les régions urbaines en Belgique," *Belgeo. Revue belge de géographie*, 1.

WATTELAR Christine, 2010, "La divortialité en Belgique durant le 20ème siècle," *in* Eggerickx Thierry, Sanderson Jean-Paul, Deboosere Patrick (dir.), *Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires: actes de la Chaire Quetelet 2005*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, pp. 573–588.

WIDMER Eric, RITSCHARD G, MÜLLER N, 2009, "Trajectoires professionnelles et familiales en Suisse : quelle pluralisation ?," *in* Oris Michel, Widmer Eric, De Ribaupierre Anik, Joye Dominique, Spini Dario, Vief Gisela, Falter Jean-Marc (dir.), *Transitions dans les parcours de vie et construction des inégalités*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, pp. 253–272.

ZAIDI Batool, MORGAN S. Philip, 2017, "The second demographic transition: a review and appraisal," *Annual review of sociology*, 43, pp. 473–492.

ANNEXES

Annexe 1 : Coût du logement (maisons, 2013-2017)

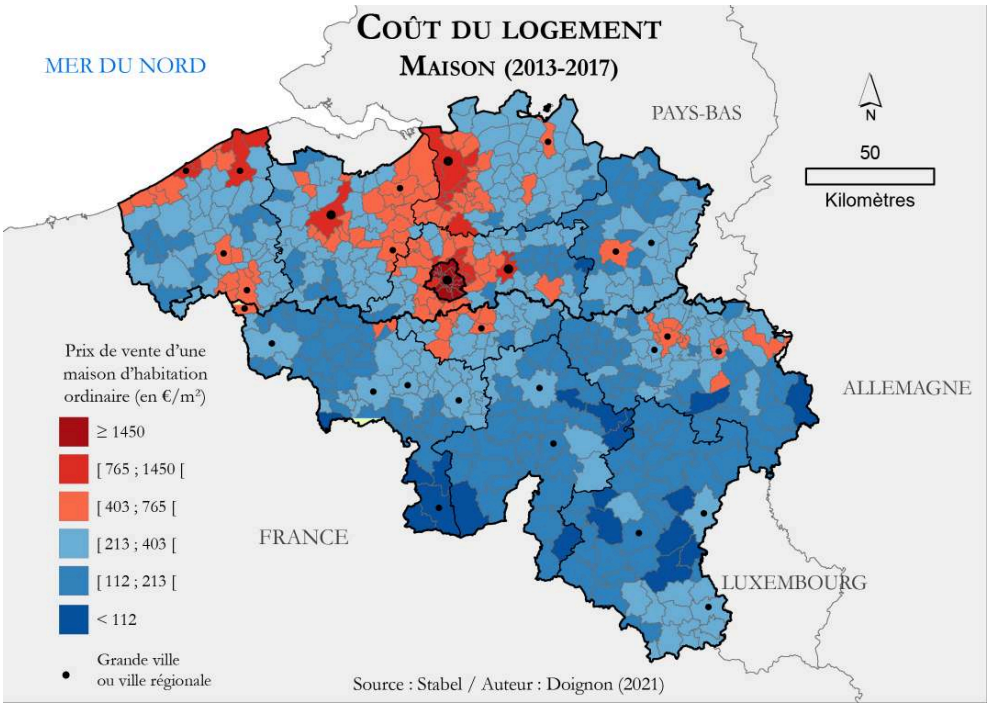

Source : Statbel

Annexe 2 : Coût du logement (appartements, 2013-2017)

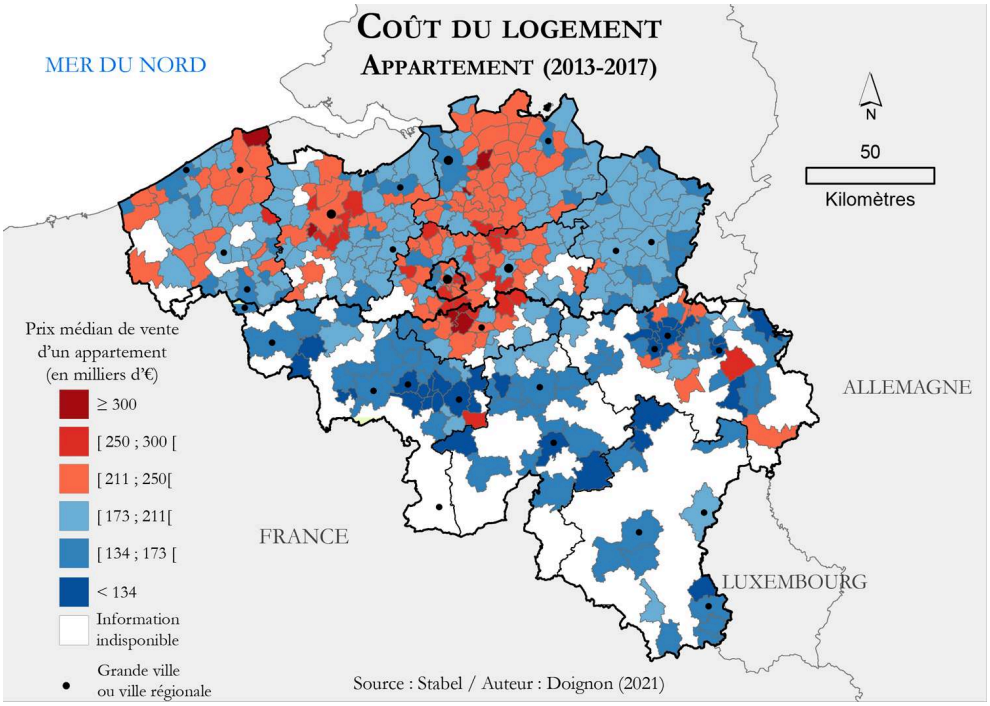

Source : Statbel

NOTES

1. Par exemple, le volume « Population » de l'Atlas de Belgique (Grimmeau et al., 2015) présente la cartographie communale du nombre de divorce pour 1000 femmes mariées en 2000-2001 assortie d'un commentaire assez sommaire.

2. Le taux brut de divortialité est le rapport, exprimé en ‰, entre le nombre de divorces et le nombre de mariage pour une année.

3. https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-mariages-sont-plus-stables-mais-aussi-plus-selectifs

4. Les 43 arrondissements constituent un niveau administratif intermédiaire entre les communes et les provinces.

5. L'approche de cet article est centrée sur l'individu et non sur le phénomène. De fait, la population des « divorcés » constitue l'objet d'intérêt, et non le divorce en tant qu'évènement démographique.

6. https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/demobel-nouvelle-base-de-donnees-demographique

7. *De facto*, l'agglomération bruxelloise dépasse les 19 communes composant la Région Bruxelles-Capitale, et comprend des communes du Brabant Flamand.

8. Le sillon Sambre-et-Meuse est la région traversant le nord de la Wallonie de Liège à Mons, en passant par Namur et Charleroi. Il s'agit de l'ancien sillon industriel wallon basé sur principalement sur l'exploitation charbonnière, la métallurgie et la verrerie.

9. Par « migrations résidentielles », nous entendons tous les autres types de migrations hormis les migrations des nouveaux divorcés.

RÉSUMÉS

En Belgique, les études sur le(s) divorce(s)/divorcé(e)s selon une approche démographique sont rares et celles portant sur sa dimension spatiale, notamment en lien avec les migrations internes, quasi inexistantes. L'objectif de cet article est de tenter de combler au moins partiellement cette lacune, en analysant l'évolution de la distribution spatiale des divorcés en Belgique depuis 1970 d'une part, et les caractéristiques des migrations des nouveaux divorcés d'autre part, tout en mettant en lien les deux phénomènes. Cette recherche repose sur l'exploitation des données exhaustives des recensements de la population de 1970 et 1981 et de la base DEMOBEL construite par Statbel (Statistique Belgium). Celle-ci comprend les informations démographiques du Registre national belge pour la période 1991-2017 couplées avec les données des recensements de la population de 1991, 2001 et 2011.
La cartographie des divorcés en Belgique et de son évolution depuis 1970 a mis en évidence un phénomène de diffusion spatiale, marqué dans la première partie du processus par la géographie culturelle et de la sécularisation, et par une diffusion au sein de la hiérarchie urbaine. Cette géographie des divorcés peut aussi être modelée par leurs migrations. Les résultats des analyses mettent néanmoins en évidence un fort ancrage local des nouveaux divorcés, qui restent le plus souvent dans leur environnement local à la suite du divorce. De plus, les communes qui accueillent le plus de nouveaux divorcés migrants ont tendance à être également les communes où les divorcés sont surreprésentés, confirmant ainsi que les migrations des nouveaux divorcés tendent plutôt à renforcer les structures spatiales existantes.

In Belgium, studies on divorce with a demographic approach are rare and those on its spatial dimension, especially in relation to internal migration, are almost non-existent. The objective of this article is to try to fill this gap, at least partially, by analysing the evolution of the spatial distribution of divorced people in Belgium since 1970 on the one hand, and the characteristics of the migration of newly divorced people on the other hand, while linking the two phenomena. This research is based on the exploitation of exhaustive data from the 1970 and 1981 population censuses and the DEMOBEL database constructed by Statbel (Statistics Belgium). The latter includes demographic information from the Belgian National Register for the period 1991-2017 coupled with data from the 1991, 2001 and 2011 population censuses.
The mapping of the divorced in Belgium and its evolution since 1970 has highlighted a phenomenon of spatial diffusion, marked in the first part of the process by cultural and secularisation geography, and by a diffusion within the urban hierarchy. This geography of the divorced may also be shaped by their migration. Nevertheless, the results of the analyses highlight a strong local anchoring of the newly divorced, who most often remain in their local environment following the divorce. Moreover, the municipalities that receive the most newly divorced migrants also tend to be the municipalities where the divorced are over-represented, thus confirming that the migration of newly divorced people tends to reinforce existing spatial structures.

INDEX

Keywords : divorce, migrations, spatial diffusion, Belgium
Mots-clés : divorce, migrations, diffusion spatiale, Belgique

AUTEURS

YOANN DOIGNON

Chercheur post-doctorant, Centre de recherche en démographie, UCLouvain, yoann.doignon[at]uclouvain.be

THIERRY EGGERICKX

Directeur de recherche FNRS, Centre de recherche en démographie, UCLouvain, thierry.eggerickx[at]uclouvain.be

JEAN-PAUL SANDERSON

Chercheur post-doctorant, Centre de recherche en démographie, UCLouvain, jean-paul.sanderson[at]uclouvain.be